

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-2-2-3

Séance du jeudi 19 février 2015

### **PROLONGATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME EN ALSACE (2012/2014)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-3-2-1 du 22 juin 2012 relative à l'adoption d'une Stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la prolongation pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016, de la période de mise en œuvre de la Stratégie de développement du tourisme en Alsace ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'exécution et le suivi de cette Stratégie au travers des actions prévues ;
- prévoit, en fonction des budgets annuels alloués au développement et à la promotion du tourisme, et en fonction de l'implication des autres partenaires, le financement des actions retenues.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions